



Série FTBS "M" - Cisailles manuelles à commande au pied, pour une utilisation universelle dans l'industrie et les ateliers.



Fabrication Européenne

Des arguments convaincants en qualité, performances et prix

- Construction mécano-soudée robuste et stable
- Convient pour la coupe de l'acier et des métaux non ferreux
- La commande au pied permet de garder les deux mains libres pour la mise en place de la matière
- Ouverture au niveau de la zone de coupe de grande dimension avec protection en Plexiglas
- Equipées d'une lame de coupe haute qualité pour un travail précis
- Réglage très simple du couteau par l'intermédiaire de 8 vis
- Presse-tôle avec insert caoutchouc pour éviter le glissement de la matière à usiner
- Presse-tôle assurant également la protection des doigts, procurant ainsi une parfaite sécurité à l'opérateur
- Butée angulaire réglable avec échelle graduée
- Butée arrière réglable de 0 à 550 mm avec règle graduée en millimètre
- De série avec éclairage de la zone de coupe en 230 Volts
- Un excellent rapport qualité/prix
- Fabrication européenne haute qualité

OPTistart®
Vous rend opérationnel

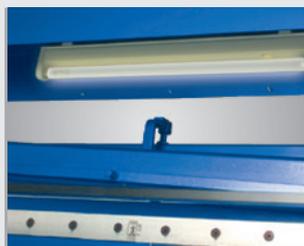
- Installation
- Mise en service
- Prise en main

Fortement recommandé

Nous consulter



- Butée angulaire réglable (livrée de série)



- De série avec éclairage de la zone de travail



- Butée arrière de série avec échelle graduée en millimètre



Fig. : FTBS 1300-12 M

Modèle	FTBS 1050-12 M	FTBS 1300-12 M
Code article	375 3012 ^A	375 3013 ^A
Spécifications techniques		
Largeur de travail	1030 mm	1300 mm
Épaisseur de coupe max.*	1.25 mm	1.25 mm
Angle de coupe	3°	3°
Course de la butée arrière	0 à 550 mm	0 à 550 mm
Course de la butée latérale	200 mm	200 mm
Dimensions (L x l x h)	1380 x 880 x 1300 mm	1790 x 510 x 1290 mm
Poids net (brut)	148 kg (198 kg)	200 kg (250 kg)

Accessoires	Code Art.	€ hors TVA
Couteaux de rechange FTBS 1050-12 M	376 0312 ^A	
Couteaux de rechange FTBS 1300-12 M	376 0313 ^A	

* Valeurs indicatives pour des aciers résistant à une traction de 400 N/mm². En fonction des matières, il convient d'appliquer un coefficient minoré ou majoré. Voir page 589